



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2025, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donal Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence du maire Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2025-07-* OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2025-07-469 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 3 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris

connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 12 juin 2025
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisation
 - 5.2 Dépôt de l'État des revenus et dépenses trimestriels
 - 5.3 Dépôt du Rapport Financier 2024 / Corporation touristique socio-économique de Longue-Rive
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs - Tourisme
 - 10.1 Autorisation dépenses prévues Festi-rive
 - 10.2 Demande d'aide financière / Festi-rive
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
 - 12.1 Renouvellement du comité de démolition
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant les affaires nouvelles ouvertes

2025-07-* CORRESPONDANCE**

- La directrice générale par Intérim dépose 2 (deux) documents au Conseil municipal
- A- Ministère des affaires municipales et de l'habitation (Péréquation municipale 395 497)
- B- Réseau Biblio de la Côte-Nord (Rapport annuel 2024-2025)

2025-07-470 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juin 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures

avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2025, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2025-07-471 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de juin 2025 totalisant 111 741.74 \$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 23 495.22\$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 111 741.74\$ pour le mois de juin 2025, et les comptes fournisseurs totalisant 23 495.22 \$.

QUE la directrice générale est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2025-07-* DÉPÔT DU RAPPORT ETAT DES REVENUS ET DÉPENSES TRIMESTIEL**

QUE le conseil prend acte du dépôt des états de revenus et dépenses trimestriels.

2025-07-* DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 CORPORATION TOURISTIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE**

QUE le conseil prend acte du dépôt du rapport financier 2024 de la Corporation touristique Socio-économique de Longue-Rive.

2025-07-473 AUTORISATION DÉPENSES PRÉVUES FESTI-RIVE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les dépenses présentées selon le tableau présenté.

QUE la directrice générale par intérim soit autorisé à faire les paiements pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2025-07-474 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / FESTI-RIVE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE madame Caroline Hovington, agent de développement soit autorisé à présenter les demandes d'aide financière dans le cadre du Festi-rive qui aura lieu en août 2025.

2025-07-475 RENOUVELLEMENT COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition des immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement concernant la démolition d'immubles* portant le no. 23-03. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce

Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une années avec possibilité de renouvellement par le Conseil municipal:

Paulo Bouchard, président,

Daniel Bouchard, membre et président substitut

Réjean Tremblay, membre

Johanne Savard, membre substitut

Sylvain Dugas, membre substitut

Donald Perron, membre substitut

DE DÉSIGNER le fonctionnaire technicien en urbanisme étant en charge de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement concernant la démolition d'immeubles* portant le no.23-03, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 21 Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 21.

2025-07-476 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la séance ordinaire soit levée à 19 h 22.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Donald Perron, maire

France Brassard, Greffière trésorière par Intérim